

L'Université Savoie Mont Blanc recrute :

**UN ENSEIGNANT ASSOCIE OU UNE ENSEIGNANTE ASSOCIEE
A MI-TEMPS**

POUR UNE DURÉE DE TROIS ANS

A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2025

L'Université Savoie Mont Blanc recrute pour une durée de trois ans un professionnel dans le cadre d'un contrat d'enseignant associé à mi-temps.

Référence emploi USMB : PASTFD01

Corps : Maître de Conférences associé à mi-temps

Section CNU : 01 - Droit privé et sciences criminelles

N° emploi : PAST 8021

Affectation - localisation : Faculté de droit - Jacob-Bellecombette

Profil : Droit privé et Sciences criminelles

Mots-Clés : Droit privé général, droit pénal

Enseignement :

La personne recrutée aura vocation à assurer auprès des étudiants de Licence et éventuellement de Master, des enseignements variés en droit privé général et en droit pénal.

Ces enseignements prendront la forme de cours magistraux (CM) ou de travaux dirigés (TD).

Ceux-ci seront dispensés aussi bien sur le site de Jacob-Bellecombette que sur celui d'Annecy-le-Vieux.

Contacts :

Vice-Doyen - gregoire.calley@univ-smb.fr

Doyen - doyen.fd@univ-smb.fr

Site web - www.fac-droit.univ-smb.fr

Recherche :

Dans le cadre de son activité de recherche, la personne recrutée participera aux projets collectifs portés par le Centre de Recherche en Droit Antoine Favre.

Il est attendu de sa part un réel investissement dans les activités du laboratoire afin de contribuer, dans le cadre des différents axes recherche portés par celui-ci, au renforcement de ses différentes équipes.

Contact :

Directeur - alexandre.guigue@univ-smb.fr

Site web - www.fac-droit.univ-smb.fr/fr/organisation_centre_antoine_favre/

Conditions d'embauche :

Les conditions sont fixées par le décret n° 85-733 du 17 juillet 1985. Le recrutement est ouvert aux :

- personnes françaises ou étrangères **justifiant depuis au moins trois ans d'une activité professionnelle principale**, autre que d'enseignement, et d'une expérience professionnelle directement en rapport avec la spécialité enseignée. Cette activité principale sera concomitante avec le contrat d'association.
- La cessation de l'activité principale entraîne de plein droit la cessation du contrat d'association au terme de l'année universitaire en cours.

Rémunération :

Les règles concernant la rémunération des personnels enseignants associés sont fixées par les dispositions du décret n° 2007-772 du 10 mai 2007 et de l'arrêté du 10 mai 2007 :

- Un maître de conférences associé à mi-temps perçoit une rémunération en référence à l'indice brut 253, soit une rémunération mensuelle brute de 1 545,75 euros.

Pièces à fournir, selon la situation, qui permettent de justifier de moyens d'existence réguliers depuis au moins trois ans :

- un curriculum vitae faisant apparaître les titres, diplômes et expériences professionnelles ;
 - une lettre de motivation ;
 - une attestation sur l'honneur d'engagement à ne pas exercer d'autres activités professionnelles dans un autre établissement public d'enseignement ou de recherche pendant la durée du contrat d'enseignant associé.
- **Pour un travailleur indépendant**
 - inscription au répertoire national des entreprises (cette pièce toute seule ne suffit pas) ;
 - inscription à un ordre professionnel ;
 - extrait du registre du commerce et des sociétés (cette pièce toute seule ne suffit pas) ;
 - avis d'imposition des trois dernières années ;
 - bilans ou comptes de résultats, attestations de l'expert-comptable, etc., des trois dernières années.
 - **Pour un travailleur salarié**
 - avis d'imposition sur le revenu des trois dernières années ;
 - attestation actualisée de l'employeur principal avec la date de début des fonctions ;
 - contrat de travail pour l'emploi principal ;
 - les trois dernières fiches de paye ainsi que les fiches de paye du mois de décembre des trois dernières années ;
 - autorisation de cumul actualisée (pour les fonctionnaires et agents non titulaires).

Textes réglementaires :

décret n° 85-733 du 17 juillet 1985 modifié

décret n° 2007-772 du 10 mai 2007 et arrêté du 10 mai 2007

Renseignements administratifs :

Mme Violette DEAN / Mme Ingrid CHAROFF

recrutement-enseignantcontractuel.rh@univ-smb.fr

04.79.75.84.99 / 04.79.75.83.15

Le dossier de candidature devra être envoyé exclusivement par courriel à l'adresse électronique suivante :

recrutement-enseignantcontractuel.rh@univ-smb.fr

Les pièces du dossier devront être contenues dans un fichier PDF unique. Le fichier ne devra pas excéder 10 Mo. Ce dernier sera nommé selon le format suivant : PASTFD01_NOM_PRENOM.pdf.

Le candidat recevra en retour un courriel de confirmation de dépôt.

Réception des candidatures jusqu'au mercredi 7 mai 2025 - 12h00.

Aucune candidature par courrier ne sera recevable.